

IIIF



L'International Image Interoperability Framework (IIIF) désigne à la fois une communauté et un ensemble de spécifications techniques dont l'objectif est de définir un cadre d'interopérabilité pour la diffusion et l'échange d'images haute résolution sur le Web.

Le cadre normatif de IIIF définit des interfaces de programmation applicative (API) communes qui fournissent une méthode standardisée de description et d'accès aux images sur le Web, ainsi que l'exposition de métadonnées descriptives et structurelles nécessaires à la présentation d'un document numérique dans une interface.

La plateforme **Archimage** implémente la version 3.0 de l'API image :

https://archimage.efa.gr/image_request_iiif/

Documentation de la version 3.0 : <https://iiif.io/api/image/3.0/>

L'Image API IIIF

L'**Image API** concerne directement l'accès à une image donnée. Elle permet de demander à un serveur IIIF une version spécifique d'une image selon différents paramètres : taille, zone de découpe, rotation, qualité ou format de sortie.

Autrement dit, il ne s'agit pas simplement de télécharger une image fixe. Grâce à l'Image API, une même image source peut être servie de plusieurs manières selon les besoins de l'utilisateur ou de l'application qui l'affiche.

Par exemple, une visionneuse compatible IIIF peut demander :

Besoin	Rôle de l'Image API
Afficher une image en haute définition	L'image peut être consultée avec un zoom progressif
Afficher une vignette	Le serveur peut générer une version réduite de l'image
Afficher une zone précise	Une partie seulement de l'image peut être demandée
Adapter la taille d'affichage	L'image peut être redimensionnée selon le contexte
Changer le format de sortie	L'image peut être fournie dans un format adapté au navigateur ou à l'outil utilisé

L'Image API est donc centrée sur **le fichier image lui-même** et sur les différentes façons de le fournir à un client web ou à une visionneuse. Elle est particulièrement utile pour les images lourdes ou très détaillées, car elle permet une consultation fluide sans devoir charger immédiatement le fichier complet dans sa résolution maximale.

Dans Archimage, cette approche permet de proposer une consultation plus performante des documents iconographiques, photographies, plans, cartes, relevés, manuscrits ou tout autre document numérisé nécessitant un affichage précis.

Le Manifest IIIF

Le **Manifest IIIF** joue un rôle différent. Il ne sert pas uniquement à afficher une image, mais à **décrire une ressource ou un ensemble de ressources** de manière structurée.

Un manifest est un fichier, généralement au format JSON, qui rassemble les informations nécessaires à la consultation d'un objet numérique complexe. Il peut contenir les métadonnées descriptives, l'ordre des images, les liens vers les fichiers, les informations de structure, les droits, les vignettes, ou encore les éléments nécessaires à l'affichage dans une visionneuse IIIF.

Le manifest permet par exemple de décrire :

Type de ressource	Exemple
Une image isolée	Une photographie, une carte, un dessin, un plan
Un document composé de plusieurs vues	Un carnet, un registre, un manuscrit, un album
Une séquence ordonnée d'images	Les pages d'un ouvrage ou d'un dossier numérisé
Un objet documentaire enrichi	Une ressource accompagnée de métadonnées, droits et annotations

La différence essentielle avec l'Image API est donc la suivante :

l'Image API donne accès aux images, tandis que **le Manifest décrit l'objet numérique dans son ensemble**.

Pour prendre un exemple simple, dans le cas d'un carnet numérisé, l'Image API permet d'afficher chaque page sous forme d'image zoomable. Le manifest, lui, indique que ces images appartiennent au même carnet, précise leur ordre, fournit le titre du document, ses métadonnées, ses droits et les informations nécessaires pour que la visionneuse affiche correctement l'ensemble.

Révision #3

Créé 2024-02-07 16:32:42 EET par EFA

Mis à jour 2026-05-18 16:01:47 EEST par EFA